

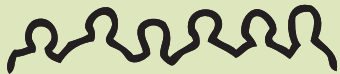


La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 390

9 avril 2015



Bougeons!

Dernière chance pour vous inscrire!

Vous avez jusqu'au 10 avril (c'est-à-dire demain!) pour vous inscrire à l'édition 2015 des journées **ENSEMBLE, Autrement!**, qui aura lieu les 22 et 23 avril à Sherbrooke.

Rappelons que **ENSEMBLE, Autrement!** 2015, c'est une série d'ateliers visant à s'outiller collectivement pour mieux combattre les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. C'est aussi une occasion unique de créer de nouvelles solidarités et de rencontrer d'autres personnes et d'autres groupes engagés dans la lutte aux préjugés et à la pauvreté.

Ce genre d'événement ne passe pas souvent. Ne ratez donc pas votre chance!

Vous trouverez toutes les informations concernant l'inscription (coût, horaire, choix d'ateliers) à l'adresse suivante : <http://pauvrete.qc.ca/spip.php?article943>

Au plaisir de vous voir à Sherbrooke bientôt!



Modification du règlement sur l'aide sociale Toujours en attente d'une décision définitive

Le projet visant à apporter six modifications au règlement qui encadre l'aide sociale a été piloté et annoncé par le ministre François Blais. Mais suite à son transfert au ministère de l'Éducation, c'est à son successeur, Sam Hamad, désormais ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que revient la décision d'aller de l'avant ou non avec ce projet, qui a suscité énormément d'indignation.

Des mémoires

Comme le prévoit le processus administratif, les individus et les organisations ont eu 45 jours pour émettre un avis sur le projet de modifications du règlement d'aide sociale, à partir du moment où celui-ci est paru dans la *Gazette officielle du Québec*, soit le 28 janvier. Plusieurs ont donc envoyé un mémoire au Ministère pour l'éclairer sur les éventuelles répercussions négatives des modifications proposées, que ce soit sur le revenu, sur la santé ou sur la dignité des personnes assistées sociales.

Le Collectif a fait parvenir un mémoire au ministre pour critiquer les incohérences, les iniquités et les préjugés dont fait preuve le projet. Certains membres du Collectif lui ont aussi envoyé le leur, entre autres la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et le Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

Pas les seuls!

Les mouvements sociaux ne sont pas les seuls à voir d'un œil défavorable le projet du gouvernement. Dans un avis transmis au ministre à la mi-mars, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse affirme que la plupart des modifications réglementaires envisagées par le gouvernement « contreviennent à d'importantes garanties relatives aux droits économiques et sociaux protégées par le droit international et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ». La Commission se dit de plus « particulièrement préoccupée de l'impact discriminatoire sous-jacent des mesures analysées qui entretiennent des stéréotypes et des préjugés » à l'endroit des personnes assistées sociales. Par conséquent, elle demande au ministre d'abandonner quatre des six modifications proposées.

Sur le terrain

Durant la même période, plusieurs actions ont aussi été organisées par les mouvements sociaux, dans le but de faire connaître



photo: Marie-Josée Marcotte

suite de la page 1...

et de faire voir leur ferme opposition à touTEs ces éluEs qui trouvent normal – sinon souhaitable – de rendre plus difficile la vie de personnes dont la vie est, justement, tout sauf facile.

Le Collectif a organisé, le 27 février, une action symbolique devant les bureaux du Ministère pour dénoncer le fait que le gouvernement juge plus urgent d'agir sur des pratiques marginales que de relever les montants des prestations, trop bas pour permettre la couverture pleine et entière des besoins de base reconnus. Cette action a de plus marqué le lancement de la campagne éclair du Collectif, à laquelle plus de 500 personnes ont participé en envoyant un mot par courriel ou par la poste au ministre.

Le 5 mars dernier, à l'invitation du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Collectif a participé à un rassemblement devant l'Assemblée nationale, où se tenaient une conférence de presse et une action, laquelle annonçait d'une manière sarcastique le « retour vers la Grande noirceur avec les coupures Blais à l'aide sociale ».

Le lendemain, à Montréal, plusieurs organisations, dont le Front commun, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec, le Regroupement des Auberges du Cœur du Québec et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ont fait part de leurs inquiétudes quant aux impacts des changements réglementaires proposés lors d'une conférence de presse.

De son côté, l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance a lancé, sous le slogan *Se tenir debout*, une pétition demandant le retrait du projet de modification du gouvernement.

Enfin, le 16 mars, dernier jour prévu pour faire connaître son avis au Ministère, le Collectif a tenu à son tour une conférence de presse, en compagnie de plusieurs de ses membres et du Front commun. Les organisations présentes ont de nouveau exigé l'abandon de ce projet empreint de préjugés.

Des actions, il y en a probablement eu d'autres. Le but ici n'était pas de recenser l'ensemble des actions mises en œuvre pour contrecarrer le projet décrié, mais bien de montrer que le ministre Hamad a eu au cours des dernières semaines maintes occasions pour se familiariser avec ce projet ; maintes occasions de constater son absurdité (voir le texte à la page 3).



photo : Marie-Josée Marcotte

Un ministre à l'écoute ?

Avant même son annonce officielle, le projet de modifications, dont les grandes lignes avaient coulées dans les médias, avait valu au gouvernement l'accusation d'être dans la position, honteuse, de celui qui cherche à faire des économies de bouts de chandelles sur le dos des plus pauvres. On n'a pas manqué aussi de remarquer, depuis, à quel point un ramassis de préjugés semble avoir dicté la plupart des modifications proposées, ni à quel point le gouvernement semble se moquer des droits humains.

Même si les modifications proposées sont déjà comptabilisées au budget de dépenses pour 2015-2016, le ministre Hamad soutient qu'il est encore possible

pour lui de renoncer aux modifications proposées par son prédécesseur. Le Collectif l'encourage à le faire, tout en lui demandant de faire une exception pour la modification qui concerne l'exclusion, dans le calcul de la prestation, des indemnités versées en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique.

Ce faisant, M. Hamad montrerait qu'il est un ministre à l'écoute, en plus de montrer davantage de respect pour les droits humains que certainEs de ses collègues au gouvernement.



photo : Marie-Josée Marcotte

Témoignage d'une personne assistée sociale qui est propriétaire de sa résidence

Lors de sa conférence de presse du 5 mars, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a donné la parole à des personnes directement touchées par le projet de modification du règlement d'aide sociale, pour qu'elles témoignent des conséquences que ce projet aura sur leur vie, des conséquences qui vont bien au-delà des seuls chiffres.

Le texte ci-dessous décrit la situation d'une femme touchée par l'un des changements réglementaires proposés, celui touchant la valeur des résidences. Le Ministère propose de mettre fin, à compter du 1^{er} juillet 2015, au moratoire concernant la valeur nette des propriétés et de réduire les prestations des propriétaires dont la valeur nette de leur résidence dépasse 142 100 \$ dans le cadre du Programme d'aide sociale ou 203 000 \$ dans le cadre du Programme de solidarité sociale. Alors que la valeur moyenne des résidences au Québec tourne actuellement autour de 203 000 \$, c'est comme si le gouvernement était en train de dire que pour avoir droit à l'aide sociale, il faut avoir tout perdu – absolument tout.

Les propos de Mme Duchesneau ont été recueillis et le texte a été rédigé par Renée Dubeau, de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain.

Je m'appelle Francine Duchesneau. J'habite la ville de Québec, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, un quartier que j'adore, depuis 34 ans.

J'ai été enseignante. Je ne peux plus travailler, car mon état de santé m'empêche d'être active. Je souffre de fibromyalgie. J'ai dû mener une bataille pendant 10 ans pour faire reconnaître cette maladie. Je souffre aussi du syndrome de fatigue chronique. Et là, on vient de découvrir que je souffre en plus d'hypothyroïdie. Je dois prendre beaucoup de médicaments. Ce mois-ci, j'en ai pour 526 \$.

J'ai acheté une maison il y a 34 ans. Je l'ai payée 16 000 \$ au moment de l'achat, un montant auquel nous avons ajouté 20 000 \$ de travaux. Cette maison-là, je l'ai achetée avant d'être malade, avant d'être à l'aide sociale. Je l'ai payée en 14 ans, plutôt que 20 ans. Aujourd'hui, la maison est évaluée à 205 000 \$. Tous les 3 ans, lors du rôle d'évaluation foncière, je me dois me battre pour faire réévaluer ma maison. Je dois dire que c'est une bataille, on doit payer pour la révision. Jamais un évaluateur ne vient voir l'état de la maison. La valeur de ma maison est établie par la valeur du quartier. Nous n'avons pas le contrôle sur cela. D'ailleurs, un ancien directeur à la ville de Québec m'a dit que 15 % des propriétaires sont des spéculateurs. C'est beaucoup dû à la spéculation si ma maison est évaluée autant, car elle ne vaut pas vraiment ça. J'aurais pour 150 000 \$, peut-être même 200 000 \$ de travaux à faire faire : le toit, toutes les portes et fenêtres... Actuellement, le 2^e étage me sert d'entrepôt. Donc, la valeur de 205 000 \$, c'est arbitraire. Si le ministre va de l'avant avec ses modifications, en juillet, on m'enlèvera 40 \$ sur mon chèque d'aide sociale, car il semblerait que ma maison m'enrichit. Est-ce que je vais devoir couper sur ma santé ? Sur les suppléments alimentaires (100 \$ par mois) que je dois prendre parce que je ne peux pas me nourrir convenablement ?

Pour l'entretien, je suis membre de l'Accorderie, je peux offrir des services de couture et en échange je peux avoir des personnes pour réaliser de petits travaux.

Le coût mensuel pour vivre dans cette maison :

Taxes : 198 \$ Électricité : 132 \$ Assurance : 67 \$ **Total : 397 \$**

Un appartement dans mon quartier, c'est minimum 700 \$ et je ne pourrais pas garder toutes mes choses. Ce ne serait pas une économie pour moi.

Ma maison, c'est ma vie, c'est mon nid. J'y ai toutes les choses que j'ai réalisées au fil des ans, mes créations, les projets que j'ai mis de l'avant, que j'ai menés.

Vraiment, ma maison c'est toute ma vie. Je ne peux envisager de vivre ailleurs, en dehors de cette maison, en dehors de mon quartier, de mon réseau. C'est ma sécurité. Il n'est pas question que je déménage.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca